

Commission territoriale Seine-amont

BRÈVE

Réunion du Mercredi 20 MARS 2024 à Sens



La commission territoriale Seine amont s'est réunie à Sens mercredi 20 mars sous la présidence de Nicolas Juillet.

La première présentation d'un point d'étape sur l'élaboration du 12^{ème} programme d'intervention a été l'occasion d'évoquer les incertitudes relatives aux moyens financiers à venir de l'agence dans le contexte de réforme des redevances et de crise agricole, mais aussi de revenir sur le renforcement des moyens humains, notamment en matière de transition agricole et de biodiversité, au sein de la direction territoriale de Sens.

Le sujet central de la COMITER, à savoir la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'adaptation au changement climatique a permis de travailler sur trois items :

- Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau, avec la présentation de trois opérations financées sur Seine amont en 2023, dont une en zone forestière avec l'ONF, et de réaliser un focus sur les difficultés persistantes liées aux plans d'eau (évaporation, réchauffement de l'eau, non-respect du débit réservé, perte de biodiversité et introduction d'espèces exotiques envahissantes). Le caractère non réglementaire et la vétusté de certains ouvrages (digues ou ouvrages de manœuvre) avec les problèmes de sécurité correspondants, ont été soulignés. La sensibilisation des élus locaux (nombreux ouvrages publics), des conseillers départementaux (volet espaces naturels sensibles), des polices de l'eau et des notaires (cessions et ventes) ou encore de l'ONF fait partie des axes d'action à développer. La nécessité d'adopter une approche au cas par cas a été soulignée.

- Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété. Ont été évoqués la nécessité de ne pas confondre l'optimisation des consommations avec la sobriété, qui doit être recherchée, de façon à atteindre les objectifs de réduction des prélèvements dans les milieux naturels. La connaissance ressort comme un élément clé de la stratégie à déployer. Il s'agit aussi bien de permettre au service et à l'abonné de suivre et de piloter sa consommation d'eau que d'aider les acteurs d'un territoire à connaître les volumes d'eau disponibles, prélevés et prélevables. La concertation et le rassemblement de l'ensemble des acteurs concernés dans des instances ad-hoc vont également être encouragés de façon à sortir de la tentation d'appropriation de la ressource (syndrome « *C'est Mon EAU !* ») et à développer la planification de la consommation sur le long terme. Un autre levier d'action identifié est la communication auprès des différents acteurs sur ces enjeux de sobriété, en s'appuyant sur des retours d'expérience du territoire concluants. La question de définir des usages prioritaires ou relevant de l'intérêt général a également été abordée.
- Développer les systèmes agricoles et forestiers durables. La COMITER s'est d'abord intéressée à la question de l'accès à l'eau pour les besoins d'irrigation et d'abreuvement du bétail puis à celle du développement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans les AAC et les zones humides. Les membres soulignent l'importance que tous les projets « quantitatifs » soient débattus et se concrétisent sous forme d'un véritable projet du territoire concerné, dans lequel les besoins en eau des différents usagers, dont les agriculteurs, sont reconnus et hiérarchisés. Le poids des filières agro-alimentaires et des cahiers des charges de production a été rappelé, tout comme le besoin de souplesse dans la réglementation pour avancer sur des solutions techniques adaptées aux réalités d'un territoire et du contexte météorologique. Sur le volet PSE, la durée de l'indemnisation continue à poser question, avec une crainte de retomber dans les travers des dispositifs actuels. L'objectif d'une autonomie de l'agence sur ces dispositifs d'indemnisation, sous pilotage du préfet coordonnateur de bassin, a été évoqué.

Enfin l'après-midi a permis de présenter le travail qui démarre en direction territoriale sur la stratégie de mobilisation territoriale. Les nombreux outils stratégiques et de planification en lien avec la politique de l'eau, la biodiversité et le changement climatique ont été rappelés. En particulier, les liens entre l'action de l'agence et l'objectif de relocalisation de la production alimentaire territoriale d'une part, et la planification écologique régionale d'autre part, ont été soulignés. L'intérêt de trouver des synergies entre les différentes démarches territoriales pourra influencer la future génération de contrats eau & climat et nécessite un positionnement efficient de l'agence. La COMITER est également revenue sur l'impact fort que le transfert des compétences AEP et assainissement aux EPCI va avoir sur le territoire Seine amont en 2025-2026, dans un contexte de renouvellement des élus locaux courant 2026.

* * * * *